

PORT DE PLAISANCE DE NOURE

Grille des redevances forfaitaires HT et des redevances d'usage annuelles HT des contrats de garantie d'usage sur 20 ans

Catégorie tarifaire	Longueur hors tout maximum	Largeur hors tout maximale	Redevance forfaitaire	Redevance annuelle
A	5,00m	2,00m	3 057 600	37 440
B	6,00m	2,30m	3 057 600	37 440
C	7,00m	2,60m	3 057 600	37 440
D	8,00m	2,90m	3 785 600	43 680
E	9,00m	3,10m	4 305 600	43 680
F	10,00m	3,40m	4 743 150	49 440
G	11,00m	3,70m	5 272 800	49 920
H	12,00m	4,00m	6 052 800	49 920
I	13,00m	4,30m	6 770 400	62 400
J	14,00m	4,60m	7 488 000	62 400
K	15,00m	4,90m	8 236 800	74 880
L	16,00m	5,20m	8 985 600	74 880
M	17,00m	5,70m	9 443 200	99 840
N	18,00m	6,20m	9 900 800	99 840
O	20,00m	7,00m	10 816 000	99 840
P	25,00m	7,50m	13 915 200	99 840
Q	30,00m	8,00m	24 523 200	124 800
R	35,00m	9,00m	35 131 200	124 800

* Les redevances ci-dessus s'entendent hors taxe.

* L'intensité électrique distribuée est de 5 ampères.

* Tout navire est mesuré par la capitainerie du Port de plaisance de Nouré lors de l'établissement de tout nouveau contrat. La longueur hors tout d'un navire comprend la delphinière, la chaise de support du moteur, le caillebotis, les balcons et les jupes.

* Si l'un des éléments du contrat de garantie d'usage vient à changer notamment en vue d'une modification de l'ampérage électrique souhaité, il devra être amendé en conséquence sans pour autant donner lieu à annulation.

* Tout navire dont la largeur excède la valeur maximale indiquée dans la catégorie de longueur à laquelle il appartient se verra appliquer le tarif de la catégorie correspondant à sa largeur réelle, sauf pour les multicoques pour lesquels il est appliqué un coefficient de majoration de 1,5 sur le tarif de la catégorie correspondant à leur longueur hors tout.

* La vie à bord d'un bateau en poste à flot, hors autorisation écrite de la capitainerie, est strictement interdite.

PORT DE PLAISANCE DE NOURE

Grille des loyers HT des contrats d'usage d'emplacement de port à flot

Catégorie tarifaire	Longueur hors tout maximum	Largeur hors tout maximale	Loyer journalier	Loyer mensuel		Loyer payé d'avance	
				Prélèvement automatique	Autres	6 mois	1 an
A	5,00m	2,00m	1 154	21 573	22 709	130 754	244 400
B	6,00m	2,30m	1 154	21 573	22 709	130 754	244 400
C	7,00m	2,60m	1 154	21 573	22 709	130 754	244 400
D	8,00m	2,90m	1 387	25 934	27 299	157 183	293 800
E	9,00m	3,10m	1 621	30 295	31 889	183 612	343 200
F	10,00m	3,40m	1 842	34 426	36 238	208 650	390 000
G	11,00m	3,70m	2 063	38 557	40 586	233 688	436 800
H	12,00m	4,00m	2 284	42 688	44 935	258 726	483 600
I	13,00m	4,30m	2 554	47 737	50 249	289 328	540 800
J	14,00m	4,60m	2 824	52 786	55 564	319 930	598 000
K	15,00m	4,90m	3 094	57 835	60 879	350 532	655 200
L	16,00m	5,20m	3 364	62 884	66 194	381 134	712 400
M	17,00m	5,70m	3 561	66 556	70 059	403 390	754 000
N	18,00m	6,20m	3 757	70 228	73 925	425 646	795 600
O	20,00m	7,00m	4 150	77 572	81 655	470 158	878 800
P	25,00m	7,50m	5 230	97 769	102 915	592 566	1 107 600
Q	30,00m	8,00m	9 208	172 128	181 188	1 043 250	1 950 000
R	35,00m	9,00m	13 186	246 487	259 461	1 493 934	2 792 400

* Les loyers ci-dessus s'entendent hors taxe.

* L'intensité électrique distribuée est de 5 ampères.

* Tout navire est mesuré par la capitainerie du Port de plaisance de Nouré lors de l'établissement de tout nouveau contrat. La longueur hors tout d'un navire comprend la delphinrière, la chaise de support du moteur, le caillebotis, les balcons et les jupes.

* Si l'un des éléments du contrat de garantie d'usage vient à changer notamment en vue d'une modification de l'ampérage électrique souhaité, il devra être amendé en conséquence sans pour autant donner lieu à annulation.

* Tout navire dont la largeur excède la valeur maximale indiquée dans la catégorie de longueur à laquelle il appartient se verra appliquer le tarif de la catégorie correspondant à sa largeur réelle, sauf pour les multicoques pour lesquels il est appliqué un coefficient de majoration de 1,5 sur le tarif de la catégorie correspondant à leur longueur hors tout.

* Le loyer de tout séjour d'une durée inférieure à un mois est calculé sur la base du tarif journalier.

* Une caution d'un mois de loyer TTC sera versée à la signature de tout contrat d'usage. La caution sera restituée lors de la résiliation du contrat, déduction faite de toutes les sommes dues par l'usager au Port de plaisance de Nouré, quelle qu'en soit la nature.

* La vie à bord d'un bateau en poste à flot, hors autorisation écrite de la capitainerie, est strictement interdite.

* L'ensemble des installations et services annexes ne sera pas opérationnel au cours des deux premières années de mise en service de la marina, aussi :

- lors de la première année de mise en service de la marina, une remise de 15% sera appliquée à l'ensemble des loyers de la grille.
- lors de la seconde année de mise en service de la marina une remise de 8% sera appliquée à l'ensemble des loyers de la grille.

PORT DE PLAISANCE DE NOURE

Grille des loyers HT des contrats d'usage des emplacements de port à sec

Catégorie tarifaire	Longueur hors tout maximum	Largeur hors tout maximale	Loyer journalier	Loyer mensuel		Loyer payé d'avance	
				Prélèvement automatique	Autres	6 mois	1 an
A	5,00m	2,00m	786	14 688	15 461	89 024	166 400
B	6,00m	2,30m	835	15 606	16 428	94 588	176 800
C	7,00m	2,60m	909	16 983	17 877	102 934	192 400
D	8,00m	2,90m	1 249	23 341	24 569	141 465	264 420
E	9,00m	3,10m	1 459	27 265	28 700	165 251	308 880
F	10,00m	3,40m	1 658	30 983	32 614	187 785	351 000

* Les loyers ci-dessus s'entendent hors taxe.

* Tout navire est mesuré par la capitainerie du Port de plaisance de Nouré lors de l'établissement de tout nouveau contrat. La longueur hors tout d'un navire comprend la delphinrière, la chaise de support du moteur, le caillebotis, les balcons et les jupes.

* Si l'un des éléments du contrat de garantie d'usage vient à changer notamment en vue d'une modification de l'ampérage électrique souhaité, il devra être amendé en conséquence sans pour autant donner lieu à annulation.

* Tout navire dont la largeur excède la valeur maximale indiquée dans la catégorie de longueur à laquelle il appartient se verra appliquer le tarif de la catégorie correspondant à sa largeur réelle, sauf pour les multicoques pour lesquels il est appliqué un coefficient de majoration de 1,5 sur le tarif de la catégorie correspondant à leur longueur hors tout.

* Le loyer de tout séjour d'une durée inférieure à un mois est calculé sur la base du tarif journalier.

* Une caution d'un mois de loyer TTC sera versée à la signature de tout contrat d'usage. La caution sera restituée lors de la résiliation du contrat, déduction faite de toutes les sommes dues par l'usager au Port de plaisance de Nouré, quelle qu'en soit la nature.

* La vie à bord d'un bateau en port à sec est strictement interdite.

*L'ensemble des installations et services annexes ne sera pas opérationnel au cours des deux premières années de mise en service de la marina, aussi :

- lors de la première année de mise en service de la marina, une remise de 15% sera appliquée à l'ensemble des loyers de la grille.
- lors de la seconde année de mise en service de la marina une remise de 8% sera appliquée à l'ensemble des loyers de la grille.